



Service des pèlerinages

CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION

Pèlerinage diocésain à LA SALETTE du 28 au 30 septembre 2026

Nos pèlerinages sont effectués selon les conditions générales de vente conformes aux articles L211-7 et L211-23 du Code du tourisme, actualisé au 1er juillet 2018 et aux dispositions des articles R211-1 à R211-40 du même code fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

PARTICIPATION FINANCIERE :

La participation financière **COMPREND** (cas général) :

- ✓ Le transport aller et retour en car, depuis les points de rendez-vous (Annecy, Sallanches, Thonon, La Roche-sur Foron). Nous nous réservons le droit d'adapter les points de rendez-vous en fonction des inscriptions.
- ✓ Les taxes de séjour obligatoires.
- ✓ Le logement au Sanctuaire de La Salette.
- ✓ La pension complète : du dîner du 28 septembre au déjeuner du 30 septembre 2026.
- ✓ Les frais généraux d'inscription, de réservation et d'animation.
- ✓ Assurances : garantie financière, responsabilité civile professionnelle, assistance.

La participation financière **NE COMPREND PAS** :

- ✓ Les pré et post acheminements aux différents points de rendez-vous au départ et au retour du pèlerinage (point de ramassage et de dépose des cars dans le Diocèse à Annecy, Sallanches, Thonon, La Roche-sur Foron).
- ✓ Le déjeuner du 1er jour (aller) : prévoir un repas tiré des sacs
- ✓ Les boissons, les extras et les dépenses personnelles
- ✓ Les pourboires, dons et quêtes
- ✓ Les frais de voyages supplémentaires en cas de retard aux points de rendez-vous (aller comme retour)
- ✓ Toutes prestations non mentionnées dans le programme ou dans la rubrique « comprenant » ci-dessus

HEBERGEMENTS :

**Chambre partagée 290 € / chambre individuelle 330 €
Mineur chambre partagée : 250 €**

IMPORTANT : Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou adultes qui les accompagnent durant toute la durée du pèlerinage y compris pendant les repas et durant les activités proposées

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes sur internet sur le site du diocèse du 15 mai au 12 septembre 2026.

Il est également possible de s'inscrire avec un bulletin rempli de façon exhaustive complété et retourné au Service des Pèlerinages avant le 12 septembre 2026.

En plus, **pour les mineurs** non accompagnés de leurs parents :

- **une autorisation parentale signée des deux parents**
- **une fiche sanitaire de liaison**
- **une fiche de renseignement**

Le règlement doit être soldé avant le 12 septembre 2026. Il peut se composer de différents moyens de paiement :

- En ligne par Carte Bancaire (possibilité de paiement en 2 fois sans frais)
- Par chèque en une seule fois
- Par virement

DESISTEMENT / ANNULATION / REMBOURSEMENT

En cas de désistement, nous prévenir au plus vite.

En cas de retard au point de ramassage prévu, aucun remboursement ne pourra être effectué. S'il le souhaite, le pèlerin pourra rejoindre La Salette par ses propres moyens.

Conditions d'annulation :

Annulation pour raison personnelle : aucun remboursement

Annulation pour raison médicale avec justificatif : fournir un certificat médical. Les frais de gestion de 80 € seront retenus, le reste sera remboursé

ANNULATION DU PELERINAGE

Si le nombre des inscrits est inférieur à 40 personnes le Service Pèlerinage se réserve le droit d'annuler le Pèlerinage et de rembourser les sommes engagées par les pèlerins.

INSCRIPTIONS - CONTACTS :

Service des Pèlerinages

Maison diocésaine – 4 avenue de la Visitation - BP 144 - 74 004 Annecy cedex
Responsable Diocésaine des Pèlerinages : Sandrine Grosset-Janin - 07 76 32 43 13
pelerinages@diocese-annecy.fr